LA MORT
DE L'AGIOTAGE
OU
OPINION DE M. SOLLIER,
Député du Département des Bouches du Rhône à l'Assemblée Nationale.

Sur les Assignats de cent sols & les autres Assignats en général.



A AIX,
Chez la Veuve d'André Adibert, Imprimeur du Roi, vis-à-vis le College.

M. DCC. XCI.

LA MORT DE L'AGIOTAGE

OU

Opinion de M. SOLLIER, *Député du Département des Bouches du Rhône à l'Assemblée Nationale, sur les Assignats de cent sols & les autres Assignats en général.*

MR. RABAUD a fait, dans son rapport du 16 avril dernier à l'Assemblée Nationale, un tableau aussi vrai qu'affligeant des funestes effets de la disparution du numéraire, des trop gros (1) Assignats, du prix excessif des especes monoyées & des ravages de l'agiotage. Pour dissiper ces divers fléaux, il a proposé de créer des Assignats de cent sols, dont l'Assemblée a décrété la fabrication pour une somme de cent millions.

Je ne m'arrêterai point à la disposition vicieuse du Décret, qui portoit que ces petits Assignats seroient échangés avec les Assignats de deux mille livres, c'est-à-dire, à mettre entre les mains des riches, seuls possesseurs des gros Assignats, cette ressource proposée en faveur du Peuple, & à étouffer dès sa naissance ce bienfait de l'Assemblée;

(1) Quoique cette expression ne soit pas rigoureusement exacte, on l'emploiera dans le cours de ce Mémoire, pour désigner les Assignats d'une trop grande valeur.

elle a ſagement ordonné que les Aſſignats de cent ſols ſeroient donnés en payement & répartis dans les divers Départemens.

Malgré cette précaution, l'émiſſion d'Aſſignats de cent ſols pour la ſomme de cent millions, n'eſt qu'un vain palliatif, un remede illuſoire aux maux qu'on a voulu guérir, & qui, bien loin de détruire l'agiotage, ne font que lui donner un nouvel aliment. On eſt étonné que les lumieres de M. Rabaud & les dangers de l'expérience, aujourd'hui bien connus, ne l'aient pas conduit à des réſultats plus heureux.

Je me propoſe de prouver l'inſuffiſance & l'inconvénient de ſon moyen adopté par l'Aſſemblée, & d'indiquer celui qui ſeul, en mon opinion, peut faire diminuer le prix de l'argent & détruire l'agiotage.

Cent millions en Aſſignats de cent ſols ne donnent que vingt millions d'écus de 5 liv.; ils ne remplacent qu'environ ſeize millions & demi de nos écus de 6 liv. La majeure partie de ces écus de papier ſera vraiſemblablement retenue dans la Capitale, & les autres qui ſeront verſés dans les Départemens y ſeront, par leur petit nombre, plutôt un objet de curioſité, que d'une utilité réelle. D'ailleurs ces écus de papier une fois émis dans le commerce, ſeront recueillis par les Marchands détailleurs, accaparés & vendus enſuite à un prix qui égalera peut-être celui qu'on met aux écus réels, ce qui ne fera qu'accroître l'agiotage, les pertes & les murmures.

Cette ſomme eſt donc évidemment inſuffiſante à tous les beſoins du commerce & de la ſociété. Mais, me dira-t-on, qui nous empêche de la mul-

tiplier & de la porter à la meſure de nos beſoins réels, en fabricant de ces mêmes Aſſignats pour une ſomme double, triple, &c. &c. &c. &c. de celle qui a été décrétée ? Oui, ce moyen ſeroit bien bon, ſi la trop petite quantité d'Aſſignats de cent ſols étoit le ſeul vice de l'opération de l'Aſſemblée. Il en eſt un autre radical qui la rend inutile, nuiſible même, & qui frappe, pour ainſi dire, de mort le ſyſtême de l'Aſſemblée ſur la fabrication de ſes Aſſignats ; c'eſt celui d'avoir voulu faire circuler les petits Aſſignats concurremment avec les gros, & des divers modes qu'elle a employés juſqu'à préſent dans leur fabrication ; c'eſt là où git la cauſe des maux dont on ſe plaint. Cette propoſition acquerra l'évidence d'une démonſtration mathématique par les réflexions ſuivantes.

Il y avoit dans le Royaume, avant la Révolution, pour deux milliars, deux cent millions de numéraire réel. Je fixe à ſept cent millions la partie de ce numéraire qui en eſt ſortie par l'effet des émigrations, les paiemens des intérêts faits en Aſſignats aux étrangers qui les ont convertis en eſpeces, ou par la ſpéculation faite ſur la fonte de nos écus.

Il faut encore prélever ſur les quinze cents millions reſtans, ſept cent millions, à laquelle ſomme je ſuppoſe que s'éleve tout le numéraire accaparé & enfoui par la crainte fondée ou chimérique des dangers à venir, par la méfiance, la haine, & les autres cauſes auxquelles la révolution a donné lieu, & qui ſont entiérement perdus pour la ſociété. Cette hypotheſe ne paroîtra point exagérée, ſi l'on fait attention qu'il n'eſt preſque pas de particulier pouvant faire des épargnes ſur ſon revenu ou ſon in-

duſtrie, qui n'ait quelque numéraire en réſerve; & que beaucoup de gros capitaliſtes, retenus par les mêmes motifs, préferent de garder leurs capitaux oiſifs, à courir les riſques de les faire valoir.

Nous ſommes donc réduits à huit cents millions de numéraire qui circulent dans le commerce : mais comme ils ne ſortent des mains de ceux qui les ont que par l'appât d'un gain exceſſif, & que leurs poſſeſſeurs attendent toujours le moment le plus favorable pour en retirer le plus haut prix poſſible, ces huit cents millions produiſent tout au plus l'effet de quatre cents millions, circulant librement avant la révolution, indépendamment de tout motif de gain & d'uſure.

Il réſulte de ce calcul, que tout notre numéraire eſt réduit pour ſes effets à la ſomme de quatre cents millions, & que nous avons dix-huit cents millions à remplacer pour nous mettre au niveau de celui que nous avions avant la révolution; cette vérité ſeroit bien affligeante, déſeſpérante même, ſi l'Aſſemblée Nationale n'avoit trouvé dans l'invention des Aſſignats, l'unique & ſalutaire moyen de ſuppléer au numéraire réel, qui nous manque, par le numéraire fictif, le plus ſolide & le plus sûr qu'aucune Nation ait jamais pu ſe donner.

Mais puiſque les Aſſignats devoient remplacer le numéraire réel, il falloit d'abord en créer pour une ſomme au moins égale à celle qui nous manquoit, & que j'ai prouvé être de dix-huit cents millions (2); je dis au-moins, parce que quand

(2) Il eſt aſſez ſingulier que ce calcul me donne préciſément la même ſomme que M. de Mirabeau avoit propoſé de décréter lorſqu'il préſenta le projet des Aſſignats.

elle auroit excédé cette somme de deux cents millions, nous n'en aurions pas trop encore, une partie devant rentrer chaque année par le payement des biens nationaux vendus, & diminuer d'autant ce numéraire fictif. Cette diminution successive, d'une part, & la rentrée progressive d'un numéraire réel, d'autre, par l'affermissement de la Constitution, & par la cessation des causes qui ont donné lieu à sa disparution, balançoit heureusement toujours le numéraire, soit réel, soit fictif que nous aurions eu avec celui que nos besoins exigeoient, & la circulation n'éprouvoit alors aucune interruption. Il falloit ensuite rapprocher la valeur ou le mode de nos Assignats de celle de nos monnoies ou especes d'usage. Or, nos especes ordinaires étant le louis d'or de 48 liv., celui de 24 liv. & les écus de 6 liv., il ne falloit composer les Assignats que de 50 liv., de 25 liv. & de 5 liv. (3), ou des douzaines intermédiaires, en observant une juste proportion entr'eux par rapport à la quantité, c'est-à-dire, en faisant cinq Assignats de cent sols pour un de 25 liv. & deux de 25 pour un de 50 liv.

C'est pour n'avoir point opéré, d'après ces combinaisons qui devoient être la base du systême des Assignats, qu'ils n'ont pas rendu l'office de la monnoie réelle, auquel ils étoient destinés, & qu'ils ont été une source toujours renaissante de pertes & de ruine pour les particuliers & l'aliment le plus assuré de la rapacité des agioteurs.

---

(3) Les Assignats de cent sols ayant fait disparoître la petite monnoie, il seroit peut-être plus convénable de laisser à l'écu d'argent de 6 liv. la liberté de circuler sans concurrence, & de réduire les plus petits Assignats à la valeur de 10 liv.

Il faut donc revenir ſur nos pas, éclairés par l'expérience, & élever la ſomme de nos Aſſignats à celle de nos beſoins, rapprocher leur valeur de celle de nos monnoies réelles ; c'eſt pour lors ſeulement qu'ils les remplaceront, & en tiendront véritablement lieu.

Je propoſe donc de faire fabriquer pour deux milliars (1) de monnoie factice en Aſſignat de 50, 25, & 5 liv. dans une juſte proportion du nombre avec leur valeur réciproque.

2°. De ſupprimer tous les autres Aſſignats exiſtans au deſſus de 50 liv., & d'en ordonner l'échange dans chaque chef-lieu de Département & de Diſtrict avec ceux qui ſeront fabriqués.

Ce ne ſera qu'après cette opération qui devient de plus en plus urgente, que nous aurons une monnoie factice qui remplacera véritablement la réelle, qui ſuffira à tous nos beſoins & ſe prêtera à tous les échanges. Pour lors on ne verra plus l'homme riche accabler le pauvre d'un lourd Aſſignat de 500 liv. ou de 1000 liv. que celui-ci eſt obligé de diviſer en 50 parties, pour fournir à ſes divers beſoins, ce qu'il ne peut faire que par une perte énorme. Alors les agioteurs ne s'engraiſſeront plus du ſang des malheureux & ceſſeront de fonder leur fortune, déja trop enflée, ſur les malheurs publics.

Pour repouſſer un projet dont l'exécution me paroît indiſpenſable, on ne manquera pas d'ob-

---

(1) Cette quantité de monnoie de papier n'en ſera pas moins auſſi ſolide qu'une plus petite, puiſqu'on ſait à préſent que la valeur des biens nationaux excede celle de trois milliards.

jecter : 1°. que cette quantité d'aſſignats eſt exorbitante, & qu'elle fera diſparoître entiérement le numéraire. 2°. Que pouvant ſuffire à tous les échanges, ce numéraire fictif ſeul employé, produira un ſurhauſſement dans le prix de toutes les denrées & marchandiſes. 3°. Que l'argent ayant toujours plus de valeur que le papier, l'agiotage aura toujours lieu.

Sur la premiere objection, je réponds que l'exemple de l'Angleterre qui, avec la moitié moins de population que la France, joint à un numéraire réel de douze cents millions un numéraire fictif de dix-huit cents millions en billets de banque, qui fait proſpérer ſon commerce & ſon induſtrie, doit nous raſſurer ſur l'expérience heureuſe que cette Nation éclairée en a faite, celle que nous faiſons nous-mêmes de l'inſuffiſance de nos douze cents millions d'Aſſignats, enfin, celle de nos maux actuels qui prouve la néceſſité d'un pareil remplacement de notre numéraire. Quant à ſa diſparution attribuée aux Aſſignats, je dis que dès que nous ne pouvons nous paſſer de cette monnoie fictive, peu importe que les écus réels diſparoiſſent, pourvu que nous en ayons aſſez d'autres pour ſuffire à tous nos beſoins; & que le ſeul moyen de faire reparoître les écus pour ceux qui le déſirent ou pour certaines occaſions où le gouvernement en a beſoin, comme, par exemple, pour le payement des troupes, c'eſt de pouvoir nous en paſſer par une ſuffiſante quantité de monnoie de papier. C'eſt alors qu'on ſera forcé de les offrir à bas prix & de les échanger avec des Aſſignats à la moindre perte poſſible, ou de les garder ſans bénéfice;

ce que la plupart des gens à argent ne pourront long-temps supporter.

Quant à la seconde objection, j'avoue que l'or & l'argent ayant dans tous les temps, & chez toutes les Nations, une valeur conventionnelle & réelle, il s'ensuivra nécessairement un surhaussement dans le prix des choses chez la nation qui se servira d'une monnoie de papier: mais cet inconvénient sera d'autant plus léger, que l'usage de la monnoie de papier sera plus universellement répandu; car chacun ne payant plus, & n'étant plus payés qu'en papier, & augmentant ses denrées, ses marchandises & son travail dans une même proportion, cette augmentation réciproque & proportionnelle rend à-peu près nulle & réduit à zero la perte apparente qu'il semble que chacun fait.

Je conviens sur la troisieme objection, que l'argent aura toujours, il est vrai, la préférence sur la monnoie de papier; mais cette préférence ne sera presque d'aucun prix, & personne ne sera tenté de l'acheter, dès que la monnoie de papier se prêtera à tous les usages de la vie. C'est son impuissance actuelle qui entretient l'agiotage. Faites-la cesser, & l'agiotage ne saura plus où s'exercer.

Il ne faut pas néanmoins se dissimuler, que quoique la monnoie de papier fût faite d'après les combinaisons les plus justes & les plus solides qui dussent la faire recevoir, ou celle d'argent indifféremment dans l'état de prospérité de la chose publique, son crédit augmentera ou diminuera selon lebon ou le mauvais état du gouvernement, & sera nécessairement asservi à ces variations;

mais c'eſt un inconvénient inévitable, attaché à tous les Aſſignats poſſibles, qu'il tient à la ſageſſe de la Nation, de l'Aſſemblée Nationale, & de tous les Corps adminiſtratifs, de diminuer ou d'éviter même, en écartant tous les obſtacles qui s'oppoſent à l'affermiſſement de la Conſtitution, & en prenant de ſages meſures pour intéreſſer tous les Citoyens à la maintenir.

Telles ſont les réflexions que m'a ſuggéré le deſir de prévenir les ſuites funeſtes que peuvent avoir l'embarras des gros Aſſignats, pour le plus grand nombre des Citoyens, les pertes exceſſives qu'ils leur cauſent, & qui renouvellées à chaque dépenſe ou paiement à faire, deviennent pour eux une eſpece d'impôt intolérable, capable de tarir la ſource des véritables impôts, en les mettant dans l'impuiſſance de les acquitter, le reſſerrement de l'argent augmentant de plus en plus, les murmures, les plaintes ameres, contre les Aſſignats & contre l'inſoucience apparente à tous les malheurs de l'Aſſemblée Nationale, qu'on ne craint pas d'aſſocier aux agioteurs de la Capitale & des principales villes, & le mécontentement devenu général.

J'ai cru devoir les préſenter à l'Aſſemblée comme un tribut de mon dévouement à la choſe publique & dans le deſſein d'exciter ſa ſollicitude ſur un objet auſſi important.

SOLLIER, Député du Département des Bouches du Rhône à l'Aſſemblée Nationale.